

Investigator/Contact
Institutional Affiliation
Contact Information

Abstract
----------

**SOS Fund number - # 6d.38**

**Proposal Title:** *Etude Sur La Mise En Place D'un Cadre Legal De Cooperation Sous-Regionale Pour La Gestion Des Ecosystemes De Forêts Denses Et Humides D'afrique Centrale*

---

Start date: 2/1/00  
Duration: 4 months  
Total Grant amount: \$26,120

---

**Assitou Ndinga**

**Union Mondiale pour la nature, Programme pour l'Afrique centrale, BP 5506 Yaoundé, Cameroon**

**Tél : (237) 21.64.96; Fax: (237) 21.64.97**

**Email: [angu.cefdhac-iucn@camnet.cm](mailto:angu.cefdhac-iucn@camnet.cm)**

### **Introduction**

En 1996, les pays d'Afrique centrale se sont à réunis à Brazzaville dans le cadre d'une Conférence sur la problématique de la conservation et de l'utilisation durable de leurs Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides. A l'issue de cette Conférence, les participants ont adopté une plate-forme de coopération appelée "Déclaration de Brazzaville". Cette Conférence, appelée Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ou Processus de Brazzaville, a été institutionnalisée : elle se tient tous les deux ans, alternativement dans l'un des pays de la sous-région. Son Secrétariat a été confié au Bureau Régional pour l'Afrique centrale de l'UICN.

La Conférence a aussi:

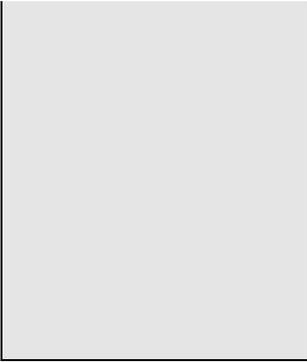
- "recommandé de mettre en place un groupe de travail pour élaborer un projet d'accord de coopération sous-régionale portant sur la gestion des Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale ", et
- "demandé à l'UICN d'entreprendre des démarches nécessaires à l'obtention des financements pour l'appui à ce groupe de travail ".

En outre, certaines discussions lors de la deuxième Conférence de la CEFDHAC et après celle-ci montrent que le concept de Processus de Brazzaville et son rôle font encore l'objet de malentendu.

Au regard de ce qui précède et dans la perspective de la troisième Conférence de la CEFDHAC, prévue à Bujumbura du 5 au 7 juin 2000, le Bureau Régional pour l'Afrique Centrale, en liaison avec le Président en exercice de la CEFDHAC, lance un appel de candidatures pour une étude sur la nature, la durabilité du Processus de Brazzaville et les instruments ou les règles devant régir son fonctionnement.

Les conclusions de l'étude devraient permettre aux participants à la troisième CEFDHAC:

- (1) de convenir de la nature du Processus de Brazzaville (Projet, structure



intergouvernementale, association, conférence ministérielle, forum écologique ou autres structures) ; (2) de le renforcer ; et d'assurer sa durabilité (3).

Le produit final de l'étude sera constitué par des propositions et des recommandations permettant la durabilité du Processus de Brazzaville.

La réussite de l'étude se jugera sur la pertinence et la viabilité pratique des propositions et recommandations; celles-ci dépendant non seulement de la capacité d'analyse du Consultant mais aussi de l'adhésion des parties prenantes dans le Processus de Brazzaville aux propositions pertinentes.

---